

# **Brochure d'information**

## **Préparation au risque de pénurie électrique**

### **Entreprises et collectivités**

*Réalisé par la Ville de La Louvière afin d'informer les entreprises et collectivités,  
en fonction des informations disponibles à la date de publication.*

# 1. Introduction

Régulièrement, la presse et l'ensemble des médias font largement écho de risques de problèmes d'approvisionnement électrique pour l'hiver. Les informations déjà publiées que se soit par les médias ou services publics ainsi que l'impact sur la vie quotidienne augmente l'intérêt de la population.

**Il faut d'abord éviter de dramatiser:** on expliquera dans ce document qu'un délestage électrique est une mesure ultime précédée d'autres actions préventives. On verra aussi que, pour la majorité des citoyens, une coupure d'électricité de quelques heures n'est pas vitale.

**Les entreprises et collectivités** peuvent, par contre, être plus sensibles aux problèmes de fourniture électrique. Afin de les informer au mieux, ce mémento rédigé par les services de la Ville de La Louvière, veut apporter quelques réponses aux questions suivantes:

- Que signifient les mots "pénurie électrique", "black-out" et "délestage" ?
- Est-ce que La Louvière est susceptible d'être touchée ?
- Quelles sont les conséquences possibles dans mon secteur d'activité ?
- Dois-je m'y préparer et comment ?
- Quid de la fourniture en urgence d'un groupe électrogène ?
- Quelles sont mes responsabilités quant à l'anticipation et la gestion des risques existant dans mon établissement en cas de coupure de courant ?
- Comment serai-je informé d'un délestage éventuel ?
- Que fait la Ville de La Louvière et comment puis-je lui soumettre un problème ou poser une question ?
- Des indemnités ou dispositions pour les travailleurs sont-elles prévues ?
- Où trouver des informations complémentaires ?

A la lecture de ces pages, vous verrez qu'il y a lieu d'anticiper une éventuelle coupure de courant, de manière à ne pas être pris au dépourvu le jour J. Une bonne préparation est essentielle dans de nombreux secteurs, et ce document veut vous y aider.

**Il faut également mettre en avant les principes d'autoprotection et de responsabilisation. Chacun est responsable de l'établissement qu'il gère et doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité de son exploitation ou de ses services dans de bonnes conditions de sécurité.**

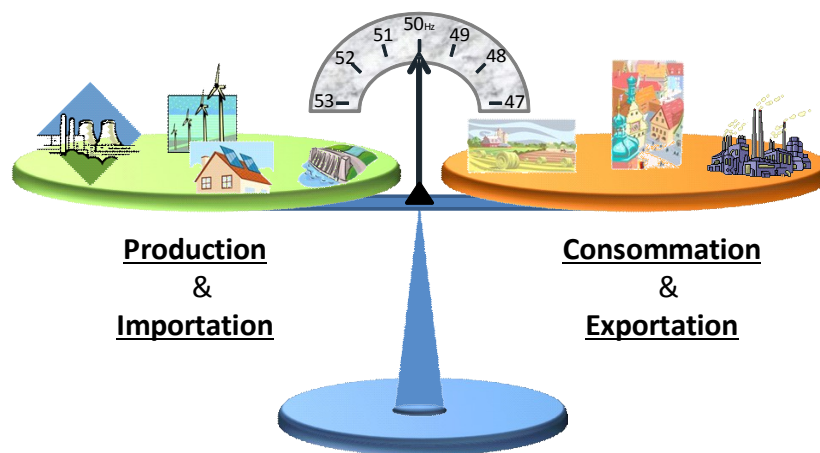
*Nos services espèrent que cette brochure pourra vous aider à mener une préparation fructueuse et restent à votre disposition pour toute question complémentaire (coordonnées au §A propos ...).*

## 2. Pénurie électrique, black-out, délestage ?

### 2.1. Un système électrique en équilibre

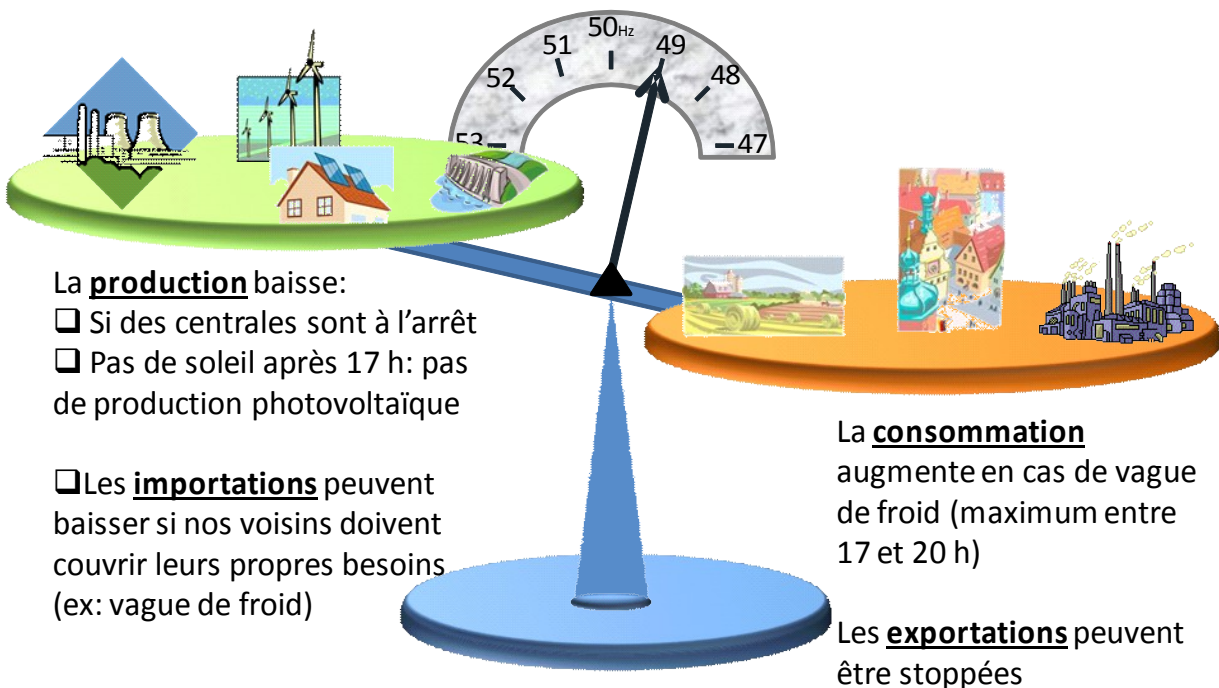
L'électricité ne peut pas être stockée. Le système électrique doit donc être un système en **équilibre** entre:

- D'une part la production (centrales nucléaires, éoliennes, photovoltaïque, centrales TGV) et l'importation d'électricité
- D'autre part la consommation et l'exportation d'électricité.



Le **maintien de l'équilibre** entre la production et la consommation permet de garder un réseau à 50 Hz, **essentiel** pour le fonctionnement des moteurs électriques et pour beaucoup d'applications électroniques.

### 2.2. Une pénurie électrique en hiver ?



En hiver, surtout en cas de vague de froid, on pourrait être confronté à un **problème de pénurie électrique**, c'est-à-dire une demande supérieure à l'offre disponible. L'augmentation de la consommation couplée à la diminution de la production et des importations peut ainsi mettre le système en **déséquilibre**.

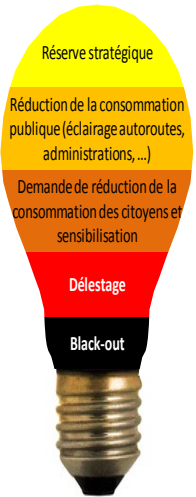
### 2.3. Black-out

Si le système électrique subit un déséquilibre très important, on peut arriver à une situation de **black-out**, c'est-à-dire une **coupure soudaine, non prévisible et exceptionnelle** de la fourniture électrique sur une partie importante du réseau, avec des conséquences possibles de type "effet domino" au niveau européen puisqu'il s'agit d'un réseau interconnecté.

Il s'agit d'une situation grave et extrême à laquelle il faut éviter d'être confronté.

### 2.4. Délestage

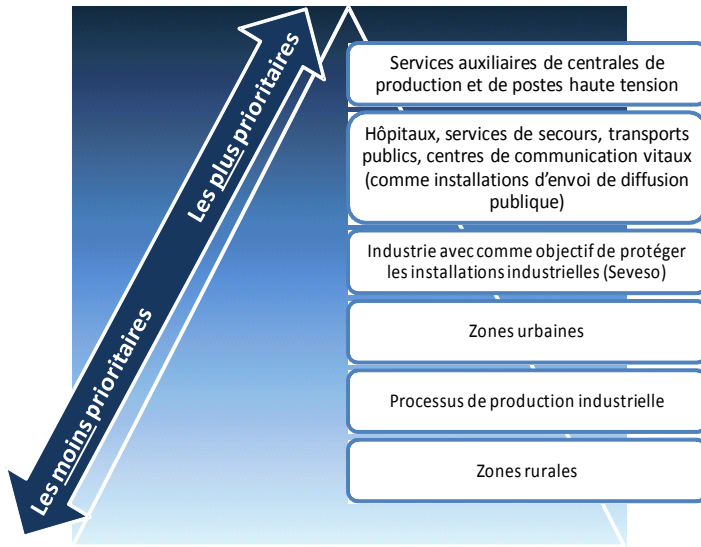
Le **délestage** consiste en la **coupure organisée et programmée** de l'électricité, pour une **période limitée** et sur une **région géographique donnée**. Ceci permet de réduire la consommation et de revenir à l'équilibre électrique.

	<p>Pour éviter d'en arriver à une menace de black-out, des mesures progressives sont prévues par le gouvernement. <u>Le délestage est une mesure ultime si les mesures précédentes n'ont pas un effet suffisant.</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> La réserve stratégique est composée de deux centrales au gaz pouvant être redémarrées ainsi que d'industries liées par une convention et acceptant d'être coupées en priorité.</li><li><input type="checkbox"/> Un capacité d'importation garantie.</li><li><input type="checkbox"/> L'état peut ensuite réduire la consommation dans le secteur public (par ex.: l'éclairage routier, les administrations ...)</li><li><input type="checkbox"/> La population est invitée à consommer moins (report de l'utilisation des appareils électroménagers par exemple).</li><li><input type="checkbox"/> Si les mesures précédentes ne sont pas suffisantes, l'autorité fédérale peut décider de délester une partie du territoire.</li></ul>
--	---

**Concrètement**, la Belgique est divisée en 5 zones. Chaque zone est contenue 8 tranches (numérotées de 1 à 8) susceptibles d'être délestées. C'est l'autorité fédérale qui décide s'il y a lieu de procéder au délestage, et quelle(s) tranche(s) est (sont) délestée(s). La tranche 8 est réservée au délestage automatique en cas d'accident.

**En principe, il est prévu qu'un délestage éventuel dure entre 2 et 4 heures et se produise en début de soirée, dans la tranche horaire 17 h – 21 h.**

**Des priorités** sont définies par l'A. Min. du 3 juin 2005 établissant le plan de délestage du réseau de transport d'électricité. Dans la mesure du possible en fonction des moyens techniques et de la quantité d'énergie qui doit être délestée, les secteurs sont réalimentés selon l'ordre de priorité défini. Ils seront d'abord délestés pour une durée la plus courte possible selon les moyens techniques, avant d'être réalimentés.



### 3. La carte de délestage: La Louvière est-elle concernée ?

Le SPF Economie actualise et publie sur son site des cartes des "tranches de délestages" et des « tranches par province »

Pour la ville de La Louvière, on peut lire les données suivantes :

Localité	Nombre de cabines de distribution dans la localité incluses dans une tranche de délestage								Nombre de cabines hors plan de délestage	Total
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8		
Boussoit					8					8
Haine-Saint-Paul							12		35	47
Haine-Saint-Pierre							25		17	42
Houdeng-Aimeries					19				23	42
Houdeng-Goegnies			5		1				90	96
La Louvière			3				8		163	174
Maurage					26					26
Saint-Vaast					3				38	41
Strépy-Bracquegnies					76					76
Trivières					21				1	22
<b>Total</b>			<b>8</b>		<b>154</b>		<b>45</b>		<b>367</b>	<b>574</b>

Source: <http://economie.fgov.be/> (en date du 29/10/2018)

#### 3.1. Comment comprendre ce tableau ?

- Chaque "tranche" est un ensemble de cabines de distribution. La tranche 1 représente 750 MW, les tranches 2 à 7 représentent 625 MW. La tranche 8 représente 500 MW. Chaque tranche est composée d'un certain nombre de zones géographiques dispersées sur l'ensemble du territoire belge.
- Si un déséquilibre entre l'offre et la demande d'électricité est annoncé, le gouvernement mettra d'abord en œuvre toute une série de mesures pour réduire la consommation. En dernier recours, si les mesures précédentes ne fonctionnent pas, il prendra la décision de délester une partie du territoire.
- Selon la quantité d'énergie à récupérer, le gouvernement décidera du nombre de tranches à délester. Par exemple, s'il faut diminuer la consommation de 500 MW, une tranche sera délestée. Il faudra délester 2 tranches s'il faut diminuer la consommation de 1000 MW, etc.
- Les tranches seront délestées chacune à leur tour. Sachant que la tranche 8 est réservée au délestage automatique en cas d'incident soudain mettant en danger le réseau belge ou européen. On commence normalement par les numéros les plus élevés :
  - S'il faut délester une seule tranche, par exemple un mardi, il s'agira de la tranche 7. Si le lendemain mercredi, la situation de pénurie perdure et qu'il faut également délester une tranche en soirée, ce sera au tour de la tranche 6. Et ainsi de suite jusque la tranche 2. Ensuite, on recommence de 7 à 2.
  - Si le déséquilibre entre l'offre et la demande implique de délester 2 tranches, on commencera le premier soir par les tranches 7 et 6 puis le second soir ce sera le tour des tranches 5 et 4, et ainsi de suite dans le même ordre que précédemment.
- Le nombre de jours consécutifs durant lesquels un délestage sera nécessaire dépendra de l'analyse, jour après jour, de l'équilibre entre la production et la consommation.

- Enfin, certaines cabines ne sont incluses dans aucune tranche (tranche 0), par exemple parce qu'il s'agit de grands centres urbains, ou parce qu'elles comprennent de nombreuses industries ... Ces cabines ne seront donc pas délestées.

### 3.2. Concrètement, pour La Louvière et ses entités ?

De manière générale, les entités sont réparties dans les tranches selon le tableau suivant :

Entités	Tranches
Trivières – Boussoit – Maurage – Strépy-Bracquegnies	entièrement 5
Houdeng-Aimeries - Saint-Vaast	partiellement 5 et en 0
Haine Saint-Pierre – Haine Saint-Paul	partiellement 7 et en 0
Besonrieux	partiellement 3 et en 0
Saint-Vaast	Partiellement 5 et en 0
Houdeng-Goegnies	Partiellement en 3, 5 et 0
La Louvière –	

**Cela signifie donc que le territoire se situe sur 3 tranches délestables. Les entités sur la tranche 7 seront les premières à être délestées. La plus grande partie du territoire en zone délestable se situe dans la tranche 5.**

**Les parties d'entités restantes qui ne sont pas incluses dans une tranche (= tranche 0) ne sont pas délestées.**



**Cette information vous permet d'identifier si votre établissement est susceptible de subir un délestage ou pas. Cependant, même si vous n'êtes pas inclus dans une zone de délestage, il est recommandé de vous pencher sur cette question et de préparer une coupure électrique accidentelle qui peut toujours survenir et dont les conséquences potentielles doivent être analysées et préparées.**

*Note: L'information présentée dans ce paragraphe est celle disponible au 23/09/2015 et est susceptible d'évoluer selon les décisions de l'autorité fédérale.*

## 4. Quelles sont les conséquences possibles et comment puis-je me préparer ?

Notre société est devenue très dépendante de l'énergie électrique. Celle-ci nous offre un confort que nous n'identifions même plus tellement la fourniture d'énergie nous semble naturelle et garantie.

**Pour autant, il ne faut pas dramatiser les effets d'une coupure d'électricité de quelques heures. Pour la majorité de la population, une lampe de poche et une couverture suffisent à traverser cette période d'inconfort qui a probablement déjà été expérimentée.**

Pour les entreprises et collectivités, une coupure d'électricité peut avoir plus de conséquences qui peuvent être atténuées avec une bonne préparation. Il importe donc que vous identifiiez les conséquences qui s'appliquent à votre secteur d'activité et à votre mode de fonctionnement. Cette première étape vous permettra ensuite d'envisager les mesures à préparer pour vous prémunir au mieux des désagréments envisagés.

Chacun doit assumer la responsabilité de procéder lui-même à une estimation des risques et des conséquences potentielles sur son activité, qu'elles soient humaines, matérielles, financières et/ou sanitaires. Ensuite, il s'agit de mettre en place les solutions nécessaires pour être capable de faire face à un délestage. S'il ressort de l'analyse que l'activité est particulièrement sensible à une coupure de l'énergie électrique, il faudra étudier les frais inhérents à l'achat ou à l'investissement en générateurs de secours, batteries ou UPS au regard des dégâts éventuels provoqués par une interruption de courant.



**Les autorités administratives et les services de secours se concentreront d'abord sur l'aide aux personnes ayant un besoin vital et la limitation des conséquences sociétales de la coupure d'électricité. Au-delà, chacun doit prendre la responsabilité de l'entreprise ou de la collectivité qu'il exploite pour en mesurer les risques et les gérer au mieux, aussi bien de manière préventive que pendant la coupure électrique.**

La suite de ce chapitre détaille certaines conséquences prévisibles d'une coupure d'électricité lors d'un délestage et donne des pistes pour s'y préparer. Cet inventaire ne saurait être considéré comme exhaustif et l'analyse doit être réalisée au sein de votre établissement pour identifier les problèmes potentiels spécifiques à votre activité.

**Remarque:** Même si la procédure de délestage concerne une autre tranche que celle de La Louvière, il n'est pas exclu que vous deviez faire face à certains dysfonctionnements. Les communications, l'eau, le gaz sont distribués selon une logique de réseau et leur distribution pourrait être perturbée si la régulation (vannes motorisées, gestion informatique par exemple) est effectuée dans une région impactée par une coupure d'électricité.



## 4.1. De manière générale

CONSÉQUENCES POSSIBLES	PRÉPARATION
<input type="checkbox"/> Incompréhension, manque d'information	<input type="checkbox"/> Informer et expliquer (vers le personnel, les résidents, le public accueilli ...)
<input type="checkbox"/> Pas de réception des informations diffusées par les autorités (pas d'accès à internet, pas de radio, de TV)	<input type="checkbox"/> Un des canaux privilégiés d'information sera la radio RTBF. S'équiper d'une radio à piles ou écouter la radio dans la voiture.
<input type="checkbox"/> Pas d'éclairage	<input type="checkbox"/> Prévoir lampes de poche et piles, ou lampes de poches rechargeables à manivelle <input type="checkbox"/> Éviter les bougies qui représentent un risque d'incendie
<input type="checkbox"/> Pas de moyen de cuisson ou de réchauffage des plats si cuisinière / four / système de garde-au-chaud fonctionnant à l'électricité	<input type="checkbox"/> Prévoir un repas froid <input type="checkbox"/> Anticiper en préparant des boissons chaudes (soupe, café, thé) et en les stockant dans des bouteilles thermos <input type="checkbox"/> Avancer ou postposer l'heure du repas <input type="checkbox"/> Se faire livrer par un traiteur situé hors zone de coupure <input type="checkbox"/> Ne pas "bricoler" de solution provisoire avec des réchauds de camping ou des becs de gaz mobiles (risque gaz – risque incendie)
<input type="checkbox"/> Pas de courant pour les frigos et congélateurs (aliments, médicaments, ...)	<input type="checkbox"/> Éviter au maximum d'ouvrir les frigos et congélateurs pendant la coupure de courant. Un appareil qui reste fermé gardera plus longtemps son contenu au froid.
<input type="checkbox"/> Pas de chauffage <input type="checkbox"/> Exemples: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un chauffage central au gaz aura besoin d'électricité pour faire fonctionner le circulateur</li> <li>○ Certains inserts au bois ont besoin d'électricité pour assurer la ventilation, sans quoi il est dangereux de les faire fonctionner</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Avoir des couvertures en suffisance <input type="checkbox"/> Augmenter un peu la température de consigne avant la coupure électrique <input type="checkbox"/> Fermer les portes et fenêtres, tentures, volets pour éviter la déperdition de chaleur <input type="checkbox"/> Ne pas utiliser de canon à chaleur avec bouteilles de gaz directement dans une salle où sont rassemblées des personnes (risque gaz – risque incendie)
<input type="checkbox"/> Problème d'alimentation en eau dans les étages supérieurs des bâtiments si celle-ci est assurée par un groupe hydrophore électrique	<input type="checkbox"/> Postposer les utilisations non urgentes <input type="checkbox"/> Utiliser de l'eau venant des étages inférieurs (prévoir des seaux)
<input type="checkbox"/> Problèmes d'entrée ou de sortie sur le site / dans les bâtiments qui disposent de portes électriques ou de systèmes électroniques <input type="checkbox"/> Penser aux portes coulissantes électriques à détecteur de passage, aux grilles, aux barrières de parking, aux portes de garage, aux portes verrouillées par des gâches électriques, aux systèmes à badges, aux portes de compartimentage incendie qui se fermeraient automatiquement, etc.	<input type="checkbox"/> Connaître son système: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vérifier si les portes et grilles à commande électrique peuvent être manipulées manuellement</li> <li>○ Vérifier si des automatismes commandent une libération des gâches en cas de coupure de courant.</li> <li>○ Vérifier s'il y a une possibilité qu'une personne se retrouve enfermée dans un bâtiment</li> </ul> <input type="checkbox"/> Sortir les véhicules nécessaires des garages munis d'une porte électrique <input type="checkbox"/> Prendre les dispositions nécessaires pour la sécurité anti-intrusion <input type="checkbox"/> Prendre les dispositions nécessaires pour que les secours puissent toujours arriver sur votre site

CONSÉQUENCES POSSIBLES	PRÉPARATION
<input type="checkbox"/> Personnes coincées dans les ascenseurs si elles s'y trouvent au moment du déclenchement de la panne de courant	<input type="checkbox"/> Faire un inventaire des ascenseurs présents sur le site <input type="checkbox"/> Arrêter manuellement le fonctionnement des ascenseurs avant la coupure. <input type="checkbox"/> Quand la coupure de courant est annoncée, afficher sur tous les ascenseurs, à tous les étages, l'interdiction de les utiliser tel jour à partir de telle heure
<input type="checkbox"/> Ascenseurs non disponibles pour le fonctionnement quotidien (livraison de repas aux étages, déplacement de personnes peu valides, transport de matériel, ...)	<input type="checkbox"/> Anticiper et placer le matériel aux étages avant la coupure électrique <input type="checkbox"/> Prévoir du personnel supplémentaire <input type="checkbox"/> S'organiser différemment pour que les personnes peu valides ne doivent pas changer d'étage pendant la coupure électrique
<input type="checkbox"/> Problème potentiel de téléphone fixe (de nombreuses centrales téléphoniques et téléphones ont besoin d'électricité pour fonctionner) <input type="checkbox"/> Les GSM devraient encore fonctionner pendant une coupure électrique de quelques heures, pour autant que leur batterie soit chargée, que le réseau GSM ne soit pas saturé et que les mâts GSM continuent à fonctionner. <input type="checkbox"/> Pas de possibilité d'effectuer un appel d'urgence sans téléphone (secours).	<input type="checkbox"/> Vérifier si votre système téléphonique fonctionne ou non sans courant <input type="checkbox"/> Charger les GSM dès l'annonce du délestage <input type="checkbox"/> Pendant la coupure, privilégier les SMS plutôt que les appels. Réservez les appels uniquement pour les secours au 112. <input type="checkbox"/> Pour épargner la batterie du GSM, couper les fonctions wifi, 3G, GPS, baisser la luminosité de l'écran. <input type="checkbox"/> Prendre connaissance de la localisation du point-relais le plus proche situé dans la commune <sup>1</sup>
<input type="checkbox"/> Pas de système informatique	<input type="checkbox"/> Disposer d'une copie papier des informations indispensables (ex: listing téléphonique, instructions en cas d'urgence, ...) <input type="checkbox"/> Établir un registre papier des informations qui doivent absolument être notées pendant la coupure de courant
<input type="checkbox"/> Pas de système de détection incendie ni de système d'alerte/alarme	<input type="checkbox"/> Accroître la surveillance <input type="checkbox"/> Réfléchir à la façon de prévenir le personnel en cas d'incident si le système d'alerte/alarme ne fonctionne plus
<input type="checkbox"/> Déchargement des différents appareils fonctionnant sur batterie	<input type="checkbox"/> Faire l'inventaire des appareils fonctionnant sur batterie dont vous avez besoin <input type="checkbox"/> Recharger les batteries avant la coupure de courant <input type="checkbox"/> Certains appareils peuvent être rechargés à partir d'un véhicule
<input type="checkbox"/> Problème d'évacuation des eaux s'accumulant en un point bas et nécessitant habituellement une pompe électrique	<input type="checkbox"/> Évacuer le plus possible avant la coupure <input type="checkbox"/> Envisager une pompe thermique
<input type="checkbox"/> Problèmes de transport pour le personnel (trains à l'arrêt, trafic perturbé à cause des feux tricolores en panne et des passages à niveaux fermés, ...)	<input type="checkbox"/> Anticiper le déplacement <input type="checkbox"/> Vérifier l'impact possible sur la rotation des équipes
<input type="checkbox"/> Surcroît de travail en raison de tous les	<input type="checkbox"/> Rappeler du personnel supplémentaire

<sup>1</sup>Le point relais est matérialisé par un Police ou Ville permettant de fournir de l'info et de faire la liaison avec les services de secours. Voir §Points-relais.

CONSÉQUENCES POSSIBLES	PRÉPARATION
problèmes potentiels identifiés ci-dessus	
<input type="checkbox"/> Non fonctionnement des stations-service	<input type="checkbox"/> Faire le plein des véhicules avant la coupure de courant <input type="checkbox"/> Faire le plein dans une zone non affectée par la coupure de courant
<input type="checkbox"/> Dysfonctionnements lors de la remise en service après la coupure	<input type="checkbox"/> Vérifier la remise en route des systèmes de sécurité (électrovanne de gaz, détection incendie et asservissements, système d'appel, système d'alerte/alarme, ascenseurs ...)

## 4.2.Établissements accueillant des personnes fragiles

CONSÉQUENCES POSSIBLES	PRÉPARATION
<input type="checkbox"/> Problèmes de santé pour les personnes dépendantes d'un appareil médical électrique <ul style="list-style-type: none"> <li>○ sous assistance respiratoire continue fournie par un appareil électrique</li> <li>○ en dialyse à domicile</li> <li>○ autre appareillage électrique de soin ou de surveillance de santé</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Analyser le fonctionnement de ces appareils: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sont-ils pourvus d'une batterie et combien de temps peut-elle fonctionner ?</li> <li>○ Est-ce que le patient peut être privé quelques heures d'assistance respiratoire ou en a-t-il un besoin continu ?</li> <li>○ L'appareil respiratoire électrique peut-il être remplacé par une bouteille d'oxygène ? Combien de temps fonctionnera la bouteille en fonction de sa capacité et du débit nécessaire pour la personne ? Est-ce que tout le matériel nécessaire est disponible ? Est-ce que le personnel est formé pour manipuler les bouteilles d'oxygène en toute sécurité ?</li> <li>○ Pour un appareil de dialyse à domicile, combien de temps peut-il être à l'arrêt sans entraîner de graves dommages pour la personne soignée ?</li> </ul> <input type="checkbox"/> Si l'analyse conduit à identifier des personnes qui seraient en difficulté médicale sérieuse en raison de la coupure de courant, d'abord prendre toutes les dispositions en interne pour régler le problème. A défaut, prendre un contact <b>AU PREALABLE</b> avec le service planification d'urgence communal (voir §A propos ...)
<input type="checkbox"/> Pas de système d'appel depuis les chambres des résidents	<input type="checkbox"/> Accroître la surveillance ou rassembler les personnes en un lieu commun
<input type="checkbox"/> Non fonctionnement des matelas alternants pour la prévention des escarres	<input type="checkbox"/> Avant la coupure, bloquer les matelas alternants pour éviter le dégonflage <input type="checkbox"/> Prévoir un changement de position régulier du patient, par le personnel
<input type="checkbox"/> Problèmes de fermeture ou ouverture de portes (ex: libération de gâches électriques)	<input type="checkbox"/> Accroître la surveillance (résidents fugueurs, rodeurs, etc.)
<input type="checkbox"/> Distribution de médicaments ou soins à administrer	<input type="checkbox"/> Si possible les anticiper avant l'heure de coupure et l'extinction de l'éclairage <input type="checkbox"/> Ou se munir de lampes portables sur batterie
<input type="checkbox"/> Pas de système informatique	<input type="checkbox"/> Disposer d'une copie papier des

CONSÉQUENCES POSSIBLES	PRÉPARATION
	<p>informations indispensables (ex: listing téléphonique, liste des résidents, médicaments à administrer, organisation des soins ...)</p> <p><input type="checkbox"/> Établir un registre papier des informations qui doivent absolument être notées pendant la coupure de courant (ex: soins et médicaments administrés)</p>

### 4.3.Établissements recevant du public

CONSÉQUENCES POSSIBLES	PRÉPARATION
<p><input type="checkbox"/> Dans les écoles, les crèches, les centres d'accueil de jour, les garderies: problème d'enfants que les parents n'arrivent pas à revenir chercher en raison de difficultés de transport (trains à l'arrêt, trafic perturbé à cause des feux tricolores en panne et des passages à niveaux fermés, ...)</p>	<p><input type="checkbox"/> Anticiper l'heure de fermeture avant l'heure annoncée de la coupure de courant</p> <p><input type="checkbox"/> Communiquer auprès des parents les jours précédents et s'assurer qu'ils trouvent une solution</p> <p><input type="checkbox"/> Prévoir une pièce où rassembler les derniers enfants, avec jeux, couvertures et lampes de poche. Si cette pièce n'est pas le lieu habituel où les parents doivent venir chercher leur enfant, le communiquer (affichage ou autre).</p>
<p><input type="checkbox"/> Dans les salles de spectacles, de cinéma, de sport, de fêtes, restaurants ... : impossibilité d'assurer un événement prévu</p>	<p><input type="checkbox"/> Annuler l'événement</p> <p><input type="checkbox"/> Informer les prestataires</p> <p><input type="checkbox"/> Informer le public de préférence avant qu'il ne se déplace</p> <p><input type="checkbox"/> Affichage de l'annulation et communication par tout autre moyen</p>
<p><input type="checkbox"/> Dans les magasins: arrêt du fonctionnement des caisses enregistreuses, pas de fonctionnement des moyens de paiement électroniques</p>	<p><input type="checkbox"/> Anticiper la fermeture du magasin et la communiquer</p>

### 4.4.Activités agricoles

CONSÉQUENCES POSSIBLES	PRÉPARATION
<p><input type="checkbox"/> Diminution progressive de la pression de l'eau de distribution</p>	<p><input type="checkbox"/> Faire quelques réserves dans des seaux / abreuvoirs pour les <i>usages indispensables</i></p>
<p><input type="checkbox"/> Problème de traite des vaches</p>	<p><input type="checkbox"/> Planifier la traite avant la coupure de courant</p>
<p><input type="checkbox"/> Chauffage et aération pour les animaux sensibles (volailles, porcs)</p>	<p><input type="checkbox"/> Canons à chaleur (attention au risque incendie!)</p> <p><input type="checkbox"/> Partenariat conclu au préalable avec des exploitations non situées dans la même zone de délestage</p>
<p><input type="checkbox"/> Pourrissement de certains produits (secteur laitier et horticulture en serres)</p>	<p><input type="checkbox"/> Si possible, faire baisser la température des frigos avant la coupure planifiée d'électricité afin d'augmenter le temps disponible avant que la température ne soit trop élevée pendant la phase de réchauffement.</p> <p><input type="checkbox"/> Pendant la coupure, faire un relevé régulier de la température dans les frigos.</p>

## 4.5. Activités industrielles

CONSÉQUENCES POSSIBLES	PRÉPARATION
<input type="checkbox"/> Diminution progressive de la pression de l'eau de distribution	<input type="checkbox"/> Analyser l'impact sur les installations de production <input type="checkbox"/> Envisager l'arrêt planifié de certaines installations
<input type="checkbox"/> Secteur agro-alimentaire: perte de capacité de refroidissement (fonctionnement des frigos et congélateurs)	<input type="checkbox"/> Analyser l'impact possible <input type="checkbox"/> Garder au maximum les portes des chambres froides fermées pour limiter la perte de froid <input type="checkbox"/> Si possible, faire baisser la température des frigos avant la coupure planifiée d'électricité afin d'augmenter le temps disponible avant que la température ne soit trop élevée pendant la phase de réchauffement. <input type="checkbox"/> Pendant la coupure, faire un relevé régulier de la température dans les frigos. <input type="checkbox"/> Après la coupure, identifier si des produits doivent être jetés.
<input type="checkbox"/> Groupes frigorifiques à l'ammoniac: montée progressive en pression et température	<input type="checkbox"/> Analyser au préalable l'impact possible <input type="checkbox"/> Prendre les mesures nécessaires pour la mise en sécurité de l'installation
<input type="checkbox"/> Dérive de processus industriels (en particulier si des automatismes électroniques règlent le processus) <input type="checkbox"/> Conséquences sur la sécurité de fonctionnement <input type="checkbox"/> Conséquences sur la qualité des produits	<input type="checkbox"/> Faire une analyse au cas par cas selon le procédé exploité <input type="checkbox"/> Vérifier quel est le comportement des automatismes en cas de coupure de courant (mise en sécurité automatique, fermeture de vannes, etc.) <input type="checkbox"/> Surveiller la qualité des produits et leur dégradation éventuelle
<input type="checkbox"/> Arrêt des systèmes de surveillance et sécurité (détection incendie et ses asservissements, détection de fuites, électrovannes de coupure, sprinklage, alerte / alarme, caméras, etc.)	<input type="checkbox"/> Analyser au préalable l'impact possible <input type="checkbox"/> Accroître la surveillance <input type="checkbox"/> Étudier les possibilités alternatives <input type="checkbox"/> Planifier la mise à l'arrêt d'installations qui ne pourraient plus fonctionner en sécurité
<input type="checkbox"/> Arrêt de lignes de production avec produits bloqués: problème potentiel si les produits peuvent prendre en masse ou s'ils sont source d'un risque sanitaire	<input type="checkbox"/> Planifier la mise à l'arrêt d'installations
<input type="checkbox"/> Problèmes potentiels pour des machines à commande électronique lors de la coupure ou de la réalimentation (cartes électroniques endommagées)	<input type="checkbox"/> Arrêter l'installation avant la coupure <input type="checkbox"/> S'équiper d'un UPS
<input type="checkbox"/> Problèmes potentiels lors du redémarrage après la coupure	<input type="checkbox"/> Analyser au préalable les problèmes qui pourraient se poser en fonction du type d'activité
<input type="checkbox"/> En résumé: Perturbation sévère du fonctionnement, des conditions de sécurité de l'exploitation ou perte de production importante	<input type="checkbox"/> Faire une analyse complète des conséquences potentielles. <input type="checkbox"/> Décider si l'installation doit être couverte par un groupe électrogène

## 5. Comment vais-je être informé d'un délestage éventuel ?

### 5.1. Prise de décision et information générale

La surveillance permanente de l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité est la compétence d'ELIA, gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique. ELIA établit des prévisions à court et moyen terme quant au risque de pénurie électrique, celles-ci sont disponibles sur le site web [www.offon.be](http://www.offon.be).

ELIA notifie toute menace de pénurie électrique au Centre de Crise National. Ensuite, c'est à l'autorité fédérale de décider quelles mesures sont appliquées, et en dernier recours de décider d'un délestage éventuel. **Cette décision de délestage, prise au niveau fédéral, est communiquée aux gouverneurs puis aux bourgmestres. L'information de la population s'effectue via les médias.**

A priori, on peut s'attendre à ce que la possibilité d'un délestage soit communiquée plusieurs jours à l'avance (à J-7). **La confirmation officielle de l'activation sera donnée la veille à tout le pays, citoyens, entreprises et collectivités lors d'une conférence de presse des Ministres de l'Énergie et de l'Intérieur.** Le contenu de l'information abordera le jour et heure de début de délestage, la durée annoncée ainsi que la zone géographique concernée.

### 5.2. Informations concernant La Louvière

La commune de La Louvière dispose d'un service de communication en cas de crise, qui diffusera l'information vers les citoyens, entreprises et collectivités notamment via le site web [www.lalouviere.be](http://www.lalouviere.be), communiqués de presse, les réseaux sociaux et autres canaux de communication.

La plate-forme Be-Alert permet également une communication de crise vers tous les citoyens. En effet, la Ville de La Louvière pourrait utiliser cette plate-forme afin de communiquer vers les citoyens. Il est recommandé de vous y inscrire. <http://be-alert.be/fr/>

## 6. Pourrai-je disposer d'un groupe électrogène ?

Il faut être bien conscient que les groupes électrogènes offerts à la location et ceux disponibles auprès des services publics (à la protection civile par exemple) sont en **nombre limité**. Ils seront réquisitionnés en priorité pour des missions de service public comme la continuité des services de secours par exemple. Il faut garder à l'esprit que chaque tranche de délestage représente un territoire important, ce qui contribue à diminuer la disponibilité des groupes électrogènes offerts à la location.

De plus, **l'installation d'un groupe électrogène ne s'improvise pas**. Il faut

- disposer de personnel compétent pour s'en occuper en toute sécurité;
- que votre tableau électrique soit préparé à un éventuel branchement à un groupe électrogène;
- que vous ayez identifié les circuits qui doivent être alimentés en priorité (un groupe électrogène n'aura pas forcément la puissance nécessaire pour alimenter l'ensemble de votre installation), et que le tableau et l'installation électriques soient câblés en conséquence;
- que le groupe électrogène soit adapté à votre installation (puissance, voltage, poids, encombrement, type de connexion ou de raccordement, stabilisation de la fréquence pour les installations électroniques, champ rotatif de l'installation triphasée existante pour l'alimentation de moteurs, synchronisation ...).



Au vu des ces deux éléments (nombre limité de groupes et préparation nécessaire avant toute installation d'un groupe électrogène), **vous ne devez pas compter sur l'installation d'un groupe électrogène en urgence qui vous serait fourni par les services de secours ou les services communaux**.

Il vous appartient de mener votre propre analyse de vos installations et activités et de quantifier votre vulnérabilité par rapport à une coupure de courant.

**Si vous en arrivez à la conclusion que vous ne pouvez vraiment pas vous passer de courant pendant quelques heures car les conséquences humaines, matérielles, financières et/ou sanitaires seraient trop importantes, il est de votre ressort d'envisager l'adaptation de votre installation électrique et l'acquisition préventive d'un groupe électrogène.**

Soyez attentif au fait qu'un groupe électrogène installé à demeure doit être **régulièrement testé et entretenu**. Il ne faut pas négliger cet aspect et être capable d'y faire face si la décision d'installer un groupe est prise, faute de quoi le groupe pourrait ne pas être opérationnel le jour où il faudrait l'utiliser.

## 7. Que fait la Ville de La Louvière ?

### 7.1. Préparation

La responsabilité du Bourgmestre se situe principalement dans le domaine de la planification d'urgence et de la gestion de crise. La Ville de La Louvière s'est dotée d'un Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention (PPUI) relatif à la pénurie d'électricité. Ce plan est remis à jour en fonction des développements de la problématique.

Parmi les axes principaux d'action de ce PPUI, on peut noter:

- L'analyse des dysfonctionnements potentiels au niveau communal et la recherche de solutions;
- La continuité du fonctionnement des services de secours et de sécurité;
- La mise en place d'une cellule de coordination des secours pendant la phase de délestage;
- Les mesures d'information et d'accompagnement de la population et des groupes-cibles particuliers (entreprises, crèches, maisons de repos, etc.);
- La création de points-relais pour la population pendant les périodes de délestage.

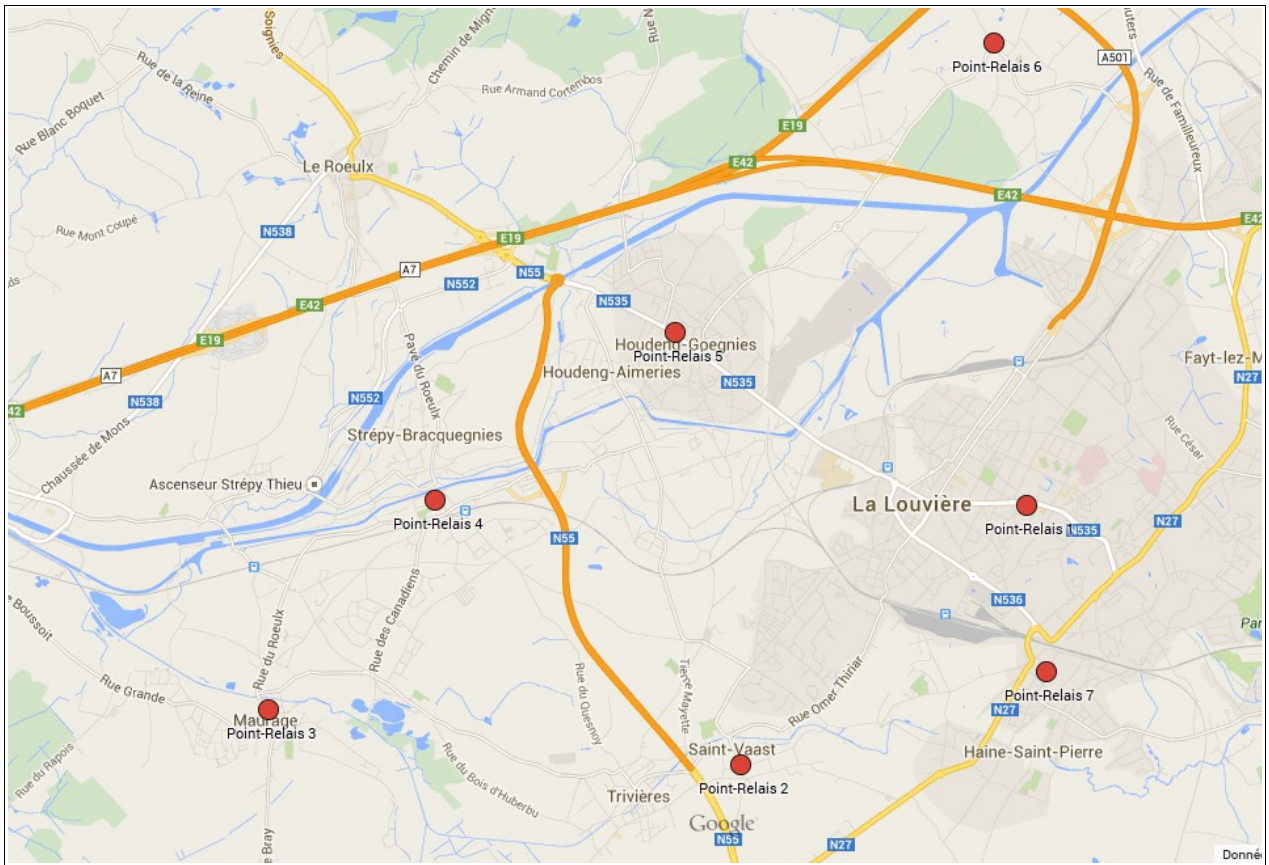
### 7.2. Points-relais

Pour pallier toute défaillance éventuelle des systèmes de télécommunication (notamment la téléphonie), des points-relais seront disponibles pendant la durée d'un délestage. Ils seront matérialisés par des **véhicules de Police ou de la Ville ou dans un bâtiment communal de référence**. Les agents qui y seront présents pourront vous donner de l'information et remonter tout problème urgent vers la cellule de coordination des secours. En cas de panne totale de téléphone et si vous devez appeler le 112 (pompiers ou secours médicaux) ou la police, c'est là que vous devrez vous rendre :

- [1] Entité de La Louvière : Hôtel de Police, rue de Baume, 22 – Permanence Police
- [2] Entité de Trivière : Antenne communale de Saint-Vaast, Grand'Rue de Saint-Vaast – Bâtiment ouvert
- [3] Entités de Boussoit et Maurage : Antenne communale de Maurage, Place de Maurage – véhicule ville devant le bâtiment
- [4] Entité de Strépy : Commissariat de Strépy, Place de Bracquegnies – véhicule Police devant le bâtiment
- [5] Entités de Houdeng-Aimeries et Houdeng -Goegnies : commissariat de Houdeng, Chaussée Paul Houtart, 356 – Interphone connecté à l'Hôtel de Police
- [6] Entité de Besonriex : École communale de Besonriex, 30 – Bâtiment ouvert
- [7] Entités de Haine Saint-Pierre et Haine Saint-Paul : Antenne communale de Haine Saint-Pierre, Grand Place, 15 – Bâtiment ouvert



Ces points-relais seront activés selon les nécessités, c-à-d soit en totalité, soit pour les zones délestées.



## 8. Comment puis-je signaler un problème ?

Vous l'aurez compris à la lecture de ces pages, la gestion d'une éventuelle coupure d'électricité dans votre entreprise ou collectivité doit essentiellement être préparée **AVANT la coupure**. Au moment même, il ne vous restera qu'une marge de manœuvre très réduite pour improviser, qui devra être utilisée pour pallier les problèmes qui n'auront pas été identifiés lors de votre préparation.

De la même manière, un problème de sécurité important que vous aurez identifié dans votre établissement doit être communiqué aux autorités **BIEN AVANT** le délestage éventuel. Les autorités communales et les services de secours auront également peu de marge de manœuvre pendant le délestage et peu d'opportunités d'improvisation. Cette marge devra être réservée aux vrais cas d'urgence.



Un seul mot d'ordre donc:  
**ANTICIPER et PRÉPARER**  
ce qui est du ressort de votre responsabilité.

Pour communiquer un problème ou une question **pendant la période préparatoire**:

- Contacter le service planification d'urgence de la Ville de La Louvière (voir §A propos ...)

Pour alerter à propos d'un problème de sécurité **pendant la phase de délestage**:

- Appeler les secours au 112 ou 101 (**ATTENTION: à réserver aux VRAIS cas d'urgence !**)
- En cas de panne de téléphone, se rendre à l'adresse où les points-relais seront installés (voir §Points-relais)

## 9. Des indemnisations sont-elles prévues ?

Le cas échéant, puis-je me tourner vers un organisme si je subis des pertes liées à la coupure d'électricité (perte d'exploitation ou perte de denrées périssables par exemple) ?

Divers intervenants ont publié une réponse à cette question sur leur site web, réponses qui sont reproduites ci-dessous. D'autre part, il peut être utile de vérifier si votre contrat d'assurance prévoit une clause relative à l'indemnisation en cas de coupure d'électricité en fonction de votre activité et de vos risques particuliers.

### ***Puis-je réclamer une compensation à Elia pour des dégâts occasionnés suite à un délestage ?***

Non, le délestage sélectif est une mesure d'urgence qu'Elia n'applique que sur décision des autorités, comme solution de dernier recours pour éviter un effondrement du réseau électrique à grande échelle. Dans ce contexte, Elia ne peut être tenue pour responsable d'éventuels dommages causés par la mise en oeuvre du plan de délestage.

[www.elia.be](http://www.elia.be)

### ***Puis-je réclamer une compensation à ORES pour des dégâts occasionnés suite à un délestage ?***

Non, le délestage est une mesure d'urgence appliquée par le gestionnaire du réseau de transport, sur décision des autorités et qui se répercute sur les gestionnaires des réseaux de distribution.

[www.ores.net](http://www.ores.net)

" La Belgique bénéficie en général d'une grande fiabilité sur le plan de l'approvisionnement en énergie électrique. Cependant, une coupure de courant peut toujours se produire et la manière la plus évidente pour y faire face est l'utilisation de sources alternatives comme les générateurs de secours ou des batteries. Cependant, le fait de prévoir des générateurs de secours ou des batteries à l'occasion d'une interruption de grande ampleur résultant de force majeure, de défaillance technique ou de circonstances extraordinaires (tempête, fortes chutes de neige, etc.) ne relève pas de la responsabilité des producteurs d'électricité, d'Elia ou des gestionnaires de distribution.

Les clients assument la responsabilité de procéder eux-mêmes à une estimation des risques et de pondérer les frais inhérents à l'achat ou l'investissement en générateurs de secours, batteries ou UPS à hauteur des dégâts provoqués par une interruption de courant. "

*Guide de planification d'urgence panne d'électricité*

*Recommandations pour les autorités locales et Plan national panne d'électricité de grande ampleur - SPF Intérieur, DG Centre de Crise*

### ***Puis-je mettre mon personnel en chômage temporaire ?***

L'ONEM a précisé dans une instruction dans quelles situations les entreprises qui sont touchées par une interruption de courant peuvent effectivement recourir ou non au chômage temporaire pour cause de force majeure.

## 10. Plus d'informations ?



- Le SPF Economie publie des pages spéciales consacrées à l'explication des risques de pénurie électrique, aux conseils pour économiser de l'énergie ainsi qu'au plan et à la procédure de délestage.  
<https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/securite-des/penurie-deelectricite>



- Le centre de crise fédéral publie également des informations sur son site web :  
<http://centredecrise.be/fr>



- ELIA publie une liste de questions-réponses sur le risque de pénurie électrique sur son site web :  
[www.elia.be](http://www.elia.be)



- ORES est l'opérateur de distribution actif dans notre région et publie également des informations.  
[www.ores.net](http://www.ores.net)



- Portail de l'énergie en Wallonie :  
<http://energie.wallonie.be/>



- Cette brochure a été rédigée avec le plus grand soin mais se base uniquement sur les informations qui étaient disponibles au moment de sa publication. La situation est susceptible d'évoluer. Les autres données éventuellement disponibles seront consultables sur le site web de la ville de La Louvière :  
[www.lalouviere.be](http://www.lalouviere.be)

## 11. A propos ...

Brochure éditée par le service planification d'urgence de la Ville de La Louvière

**Service Planification d'Urgence de la Ville de La Louvière**

Tél. 064/77.39.76

[planu\\_prevention@alouviere.be](mailto:planu_prevention@alouviere.be)